

Bulletin d'inscription du Vide Grenier du Dimanche 13 Avril 2025

A compléter avec soin et à retourner avec votre règlement avant le 04 Avril 2025 à l'adresse suivante :

Précisez la situation : Professionnel Particulier

Je soussigné-e Madame / Monsieur (Nom et Prénom) _____

Représentant la société / Association (Raison sociale) _____

N° de registre du commerce des métiers _____ de _____

dont le siège est au (adresse) _____

CP _____ Ville _____

ayant la fonction de _____ dans la personne morale.

Adresse du représentant _____

CP _____ Ville _____

Tél _____ E- Mail _____

Pour confirmation de l'inscription :

Titulaire de la pièce d'identité n° _____

Délivrée le _____ Par _____

N° d'immatriculation du ou des véhicule(s) _____

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un régime d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Articles 321-7 du code pénale)
- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et en accepte les termes

Prix : 2€ le mètre linéaire Nombre de mètres : Prix de la table 1€ Nombre de tables :

Ci joint le règlement de € pour l'emplacement réservé. Nombre de chaises :

Précisez le mode de règlement (à l'ordre de COS MAIRIE DE BERGERAC) :

Bulletin devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre déposé en Mairie de Bergerac.

Fait à _____ Date _____ Signature



Règlement

du VIDE GRENIER DU 13 Avril 2025

Emplacements

La surface allouée est de minimum 2 mètres au prix de 2€ le mètre et au maximum de 10 mètres. Possibilité de réserver plusieurs mètres. Ces emplacements sont vides et délimités. L'attribution des emplacements sera faite à partir de leur confirmation. Possibilité de réserver des tables (1€ la table) et chaises gratuites (1 par personne). Les emplacements se feront uniquement à l'intérieur de la salle. Aucun emplacement à l'extérieur ne sera autorisé.

Restauration alimentaire

Le Comité d'œuvres Sociales se réserve exclusivement le droit de vendre nourriture et boissons.

Horaire

L'ouverture aux exposants se fera à partir de 6H30

L'ouverture au public se fera de 7H30 à 17H30

Inscription avant le 04 avril

L'inscription sera ferme et définitive dès réception du dossier d'inscription complet avec règlement et avant le 04 avril 2025. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Il n'y aura pas d'inscription possible sans un dossier complet. **Remplir l'attestation jointe et joindre la photocopie de la pièce d'identité ainsi que le règlement.**

N'oubliez pas votre pièce d'identité le dimanche 13 avril 2025.

ASSURANCE

Les exposants dégagent le Comité d'œuvres Sociales de toute responsabilité et notamment en ce qui concerne les risques aux marchandises exposées (vol, détérioration, aléas climatiques etc...)

MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

L'installation se fera à partir de dimanche à partir de 06h30 du matin et jusqu'au plus tard 07h30.

Le remballage se fera en soirée après 17h00.

Les tables et les chaises devront être remises dans les conteneurs par les exposants. Il n'y aura pas de conteneur pour les déchets. Les exposants doivent reprendre en fin de journée tous leurs déchets (cartons, papiers, nourritures, boissons, etc...)